**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de

Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 17 (1888)

Vorwort: A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard.

## Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée générale de la Compagnie du Gothard notre dix-septième Rapport de gestion, comprenant l'exercice de 1888.

## I. Bases et étendue de l'entreprise.

A l'occasion de la présentation de nos comptes et bilan pour 1887, le Conseil fédéral suisse avait demandé à la date du 25 juin 1888 qu'eu égard aux obligations de construction incombant encore à la Compagnie du Gothard, l'excédent du produit net restant après déduction du dividende de 5 % proposé par le Conseil d'administration fût alloué à la réserve de construction; dans votre Assemblée ordinaire du 30 juin 1888 et sur la proposition de vos commissaires-vérificateurs, vous avez décidé de ne pas reconnaître cette prétention du Conseil fédéral et de charger le Conseil d'administration de défendre au mieux les intérêts de la Compagnie. Le 1º juillet nous avons porté cette résolution à la connaissance du haut Conseil fédéral qui nous a répondu en date du 21 de ce même mois que, considérant qu'en fait le dividende réparti n'est pas supérieur à 5 % et que d'ailleurs l'excédent a été réservé, il ne se trouvait pas dans le cas de prendre d'autres mesures, tout en maintenant son droit de faire valoir sa compétence à l'avenir également. Bien qu'à la suite de cet échange de vues on pût considérer la question comme provisoirement liquidée, nous avons cru cependant, en visant spécialement la réserve contenue à la fin du message fédéral, devoir répondre que nous ne pouvions reconnaître la compétence du Conseil fédéral pour prendre une mesure semblable au sujet du produit net de l'exploitation. Cette déclaration de notre part datée du 31 juillet n'a été suivie d'aucune autre communication du Conseil fédéral.

Dans l'Assemblée générale du 30 juin dernier, vous avez approuvé l'extension du réseau du Gothard par la construction du tronçon de Mendrisio à la frontière suisse dans la direction de Saronno, pour le cas où la ligne italienne de raccordement de la frontière à Saronno et Milan viendrait à se construire; le Département fédéral avait alors fixé au 2 novembre l'ouverture des conférences relatives à notre demande de concession, comme le prescrit l'art. 2 de la loi sur les chemins de fer. Comme cependant nous avions de bonnes raisons d'admettre qu'en Italie les négociations pour la concession de la ligne Milan-frontière suisse près Novazzano exigeraient encore un certain temps, nous avons eru devoir communiquer ce fait au Département des chemins de fer et lui exprimer